

Note de service

DESTINATAIRE	<ul style="list-style-type: none">• À tous les médecins et professionnels autorisés à prescrire des analyses de biologie médicale du Nord de Lanaudière,• À tous les centres de prélèvements du Nord de Lanaudière,• À tous les préleveurs du Nord de Lanaudière
EXPÉDITEUR :	Laboratoire de microbiologie
DATE :	Le 14 août 2019
OBJET :	Diagnostic sérologique de la maladie de Lyme

Cher collègues,

Suite à la surveillance de la maladie de Lyme et différents travaux sur le sujet, la Commission sur la santé et les services sociaux en collaboration avec l'INESSS a récemment émis un certain nombre de constats et recommandations et publié un guide permettant un meilleur diagnostic de la maladie de Lyme.

Pour ces raisons, le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a désigné le Laboratoire de Santé Publique du Québec (LSPQ) pour réaliser l'ensemble des analyses permettant le diagnostic. Ceci sera en vigueur dès le 1er septembre 2019.

De plus, l'offre de service sera modifiée afin d'améliorer la qualité des tests par un suivi de certaines règles de pertinence.

Vous devrez donc inscrire **obligatoirement** les renseignements suivants pour chaque demande d'analyse sérologique pour le diagnostic de la maladie de Lyme :

1. Le lieu présumé d'acquisition de la maladie de Lyme afin de procéder à la détection de l'organisme adéquat:
 - a) Amérique du Nord (Détection de *Borrelia burgdorferi*)
 - b) Europe (Détection de *Borrelia garinii* et *Borrelia afzelii*)
2. Les renseignements cliniques :
 - a) Les symptômes
 - b) Date de début des symptômes
3. Pour la maladie de Lyme acquise en Europe, deux renseignements additionnels devront aussi être fournis soit :
 - a) Le pays visité (Inscrire tous les pays visités s'il y en a plusieurs)
 - b) La date de départ du pays visité


Vous pourrez demander l'analyse via le système informatique du laboratoire en utilisant le même code (BBURC) mais il sera important de suivre les instructions afin d'inscrire adéquatement les informations obligatoires.

De plus, nous vous rappelons que le diagnostic repose sur l'ensemble du tableau clinique et que les tests sérologiques ne sont pas toujours indiqués. Si indiqués, ils servent à compléter le tableau clinique et doivent être interprétés en fonction de celui-ci. Nous vous encourageons à vous référer à l'outil d'aide au diagnostic de la maladie de Lyme, publié par l'INESSS.

https://www.inesss.gc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/Biologie_medicale/Lyme_Diag-traitement/Outil_diagnostic.pdf

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente.

Veillez agréer, chers collègues, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Dr. Anaïs Lauzon-Laurin
Microbiologiste-Infectiologue
Répondant local du service de microbiologie-
infectiologie



Audrey Gaudet, Assistante-chef intérimaire
Laboratoire microbiologie
CISSS Lanaudière (CHDL)